

Lutte contre la pauvreté : un engagement historique du CESE



DÉCRYPTAGE

PUBLIÉE LE 13/09/2018

Le Président de la République a dévoilé au Musée de l'Homme sa **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**.

La lutte contre la pauvreté constitue un engagement historique du Conseil économique, social et environnemental qui, dans le cadre d'[une résolution adoptée en février 2017](#), avait réaffirmé sa mobilisation sur ce sujet et s'était engagé à "*poursuivre résolument la lutte contre la grande pauvreté*".

Le Conseil a été particulièrement mobilisé dans l'élaboration de la stratégie nationale : [Antoine Dulin, Vice-Président du CESE](#), a notamment présidé la concertation "**Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion**", qui a fait la proposition d'une obligation de formation jusqu'à 18 ans.

Le CESE a également **publié ces deux dernières années des avis majeurs sur les questions liées à la pauvreté**, dans le cadre des travaux de [la section des affaires sociales et de la santé](#) :

***L'avis « [Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance](#) »** présenté le 13 juin dernier, réalisé sur saisine gouvernementale et rapporté par Antoine Dulin, formule des préconisations concrètes pour lutter contre la pauvreté chez les jeunes. Il appelle en particulier à **garantir pour tout et toute jeune de 18 ans, sous condition de ressources, sortant ou non de l'ASE, un parcours d'accompagnement vers l'insertion assorti d'une garantie de ressources**.*

L'avis « [Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité](#) »** présenté le 28 juin 2017, rapporté par [Jean-François Serres](#), propose des pistes d'interventions concrètes pour prévenir et réduire l'isolement social et préconise de faire de ce combat une grande mobilisation nationale. Il recommande particulièrement **l'adoption d'une

approche transversale dans les plans gouvernementaux de lutte contre la pauvreté, avec l'intégration de mesures de lutte contre l'isolement social dans ces stratégies.

Le CESE a également adopté, le 25 avril 2017, un avis sur le « Revenu minimum social garanti », rapporté par Martine Vignau et Marie-Aleth Grard, qui préconise **d'ouvrir le RMSG dès l'âge de 18 ans aux jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation qui ne bénéficient d'aucun soutien de leurs parents**, qui contractualiseront avec un dispositif d'insertion vers et dans l'emploi.

L'avis « Les conséquences des séparations parentales sur les enfants » du 24 octobre 2017, réalisé en partenariat avec la Défenseure des enfants et rapporté par Pascale Coton et Geneviève Roy, formule des propositions pour que **soit mieux évalué et mieux pris en compte l'impact des séparations sur le niveau de vie des parents et des enfants.**

L'avis « Pour des élèves en meilleure santé », rapporté par Jean-François Naton et Fatma Bouvet de la Maisonneuve, présenté le 14 mars 2018, s'inquiète des **risques que la précarité sociale fait peser sur les enfants. Il préconise « d'agir à l'école pour l'égalité en santé » notamment en augmentant prioritairement les moyens de la médecine scolaire dans les territoires qui en ont le plus besoin.**

L'avis « L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner » du 10 mai 2016 (rapporteuse : Mme Jacqueline Farache) constate que les conséquences du chômage sont sous-estimées. Il présente **plusieurs préconisations concrètes pour améliorer l'accompagnement de la personne en situation de chômage et de sa famille.**